



**Lancement de la plate-forme de concertation  
Neuchâtel, 5 mars 2009**

**Intervention de M. Philippe Perrenoud, Conseiller d'Etat**

**Canevas d'intervention**

**Titre de l'intervention :**

**« Les acteurs en présence : La Conférence TransJurassienne  
Seul le texte prononcé fait foi**

Mesdames et Messieurs,

Il est essentiellement question, aujourd'hui, de concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse. Pourtant, l'Arc jurassien est fondamentalement transfrontalier. Que l'on pense, pour s'en convaincre à son tissu économique ou à son système de production, à sa géologie ou alors à ses paysages de pâturages boisés, si typique de la chaîne jurassienne.

Ce n'est donc certainement pas un hasard si la concertation dans l'Arc jurassien a commencé au niveau transfrontalier avant même de se développer côté suisse. La CTJ, que l'on appelait alors Communauté de travail du Jura, a ainsi vu le jour en 1985. Sa création a incité les cantons à se réunir au sein de la CTJ-Suisse pour se coordonner vis-à-vis de leurs partenaires

La concertation a donc été transfrontalière avant d'être intercantonale. Et ce n'est d'ailleurs pas le moindre des mérites de la CTJ que d'avoir amené, en 1985, le canton de Berne et le canton du Jura à collaborer ensemble au sein d'une structure à vocation régionale.

La CTJ a désormais un peu plus de 20 d'âge. Durant cette période, elle a connu des hauts et des bas. Si elle n'a jamais changé de logo et de sigle, la CTJ a par contre changé de nom en 2002, passant de l'appellation de Communauté de travail du Jura à celle de Conférence TransJurassienne. Derrière ce changement de nom se cache un élargissement important du partenariat côté français, puisque à partir de 2002, la Préfecture de Région ainsi que les Départements sont venus s'ajouter à la liste de membres de la CTJ. L'arrivée de la Préfecture a été importante pour la collaboration franco-

suisse, tant il vrai que les compétences des cantons suisses sont considérablement plus étendues que celles des régions ou des départements français. L'arrivée de l'Etat a ainsi permis de rééquilibrer le partenariat et d'envisager des actions dans une série de domaines qui échappaient jusqu'alors à la CTJ.

L'élargissement de la collaboration a cependant aussi amené son lot d'inconvénients, avec la lourdeur des procédures et la multiplications des possibilités de blocage. Les années 2005 à 2007, marqué par un désintérêt des partenaires français, ont été vécues de manière particulièrement difficile par la partie suisse et ont joué un rôle important dans la décision des cantons de s'émanciper de la CTJ et d'instituer l'association **arcjurassien.ch**.

La coopération transfrontalière a repris de plus belle depuis la fin de l'année 2007 sous l'impulsion conjuguée du nouveau Préfet de Région, M. Barthélémy, de la Présidente de Région, Mme Dufay, et d'**arcjurassien.ch**. Cette évolution nous réjouit vivement. Des réflexions ambitieuses et souhaitons-le, structurantes, sont en cours actuellement en matière de formation, de développement économique conjoint, de mobilité transfrontalière. L'observatoire statistique de l'Arc jurassien, l'OSTAJ, mis en place de puis 2005, suscite des attentes croissantes en matière de connaissance du territoire et d'expertise statistique transfrontalière.

Concernant nos réflexions de ce jour, la CTJ peut être source d'inspiration de ce qu'il faut faire et ne pas faire en matière de concertation.

Dans les expériences positives, mentionnons la capacité de la CTJ à capitaliser et démultiplier les expériences de collaboration réussie au niveau des aires de proximité. S'inspirer des actions locales pour en dégager des bonnes pratiques à un échelon plus large, c'est ce que fait la CTJ avec les aires de proximité. Ainsi, la réflexion globale engagée à ce jour en matière de formation professionnelle transfrontalière découle des réflexions engagées dans ce domaine au sein de l'agglomération transfrontalière de Morteau - Le Locle - La Chaux-de-Fonds. Côté suisse, de nombreuses réflexions, rapports, ou projets sont actuellement discutés en matière de gouvernance et d'organisation au sein des quatre cantons d'**arcjurassien.ch**. Que l'on pense aux discussions de l'Assemblée interjurassienne, au projet de Réseau Urbain Neuchâtelois ou au regroupement des districts vaudois, pour ne citer que ces exemples. Voici des réflexions dont la plate-forme pourrait s'inspirer pour nourrir ses propres idées en matière de concertation et d'organisation.

La CTJ a également su s'appuyer sur les instruments financiers que représentent les programmes INTERREG. Ces programmes, portés par l'Union européenne et auxquels la Confédération s'est associée, ont joué un rôle incitatif important dans le développement de projets et d'actions concertées au sein de la CTJ. Au même titre, les incitations de la Confédération en matière de politique régionale et de politique des

agglomérations, pour ne citer que ces deux exemples, ont joué et joueront encore un rôle important dans la prise de conscience qui est la nôtre de la nécessité de renforcer la concertation intercantonale et intercommunale dans l'Arc jurassien.

En conclusion, la CTJ peut être source d'inspiration pour la plate-forme de concertation que nous souhaitons mettre en place. Inversement, du succès de cette plate-forme découlera un engagement accru et plus cohérent des partenaires suisses dans le développement transfrontalier de l'Arc jurassien et donc, dans la réussite de la CTJ.

Je vous remercie de votre attention.